

2012-04-02
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2^{ème} jour du mois d'avril 2012 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Jean-Claude Labrie, conseiller #1 Diane Dorion, conseillère #2;
Lorne Graham, conseiller #3; Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Monsieur Patrick Blanc, conseiller #5 est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel
La directrice générale adjointe et secrétaire trésorière, Diane Thibault, est aussi présente.

1.0 CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2012-04-01 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 2012
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 mars 2012
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Acceptation de la démission de l'employé numéro 18 à titre de pompier à temps partiel
 - 6.1 Soumission déposée par le vérificateur comptable Daniel Charlebois pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012
 - 6.2 Demande déposée par Les Fêtes Namuroises pour l'utilisation des locaux municipaux et de ses équipements
 - 6.3 Demande d'appui de monsieur Raymond Meloche pour l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales au 1097, route 315, Namur.
 - 6.4 Nomination de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement autorisé à siéger sur le comité environnement de la MRC de Papineau
 - 6.5 Désignation d'un responsable en l'absence du maire et du pro-maire
 - 6.6 Appel d'offres pour un ingénieur ou un consultant pour des travaux qui seront exécutés sur la rue de la Forge dans le cadre du programme de la taxe d'accise
 - 6.7 Offre de service déposée par PG Solutions pour l'installation d'une Unité d'évaluation en ligne
 - 6.8 Modification au procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 janvier 2012 –
Résolution R2012-01-04
 - 6.9 Désignation d'une fourrière en vertu du code la Sécurité routière
 - 6.10 Adoption du code disciplinaire du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur

- 6.11 Demande d'appui de la municipalité de Chénéville pour l'implantation d'une coopérative de santé
- 6.12 Approbation de la facture finale de Pavage Inter Cité.
- 6.13 Voir projet 12.3.1- Alexandre Richard
- 6.14 Demande de soumission pour la préparation d'un plan de communication
- 6.15 Demande de pavage des accotements à partir de la rue de la Forge jusqu'aux intersections 315-323
- 7.0 Finances
 - 7.1 Activités financières
 - 7.2 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mars 2012
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012**
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 février 2012**
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012**
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 26 mars 2012**

ATTENDU que la directrice générale a déposé les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 6 février 2012
- Séance spéciale du 16 février 2012
- Séance ordinaire du 5 mars 2012
- Séance spéciale du 26 mars 2012

ATTENDU qu'aucune modification n'est à apporter aux procès-verbaux précités;

R2012-04-02 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE les procès-verbaux soient tous acceptés tels que déposés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

**Dany Desjardins et Véronique Carrière pour une demande de dérogation mineure
Chantale Tanguay – Présentation du projet Mission Socio Économique**

5.0 INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé.
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures a été déposé.
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé.
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel a été déposé.
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé.
- 5.6 Rapport du comité service incendie a été déposé.
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉOLUTIONS

6.1 Acceptation de la démission de l'employé numéro 18 à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU l'employé numéro 18 a déposé au bureau de la directrice générale une lettre de démission en date du 22 mars 2012 à titre de pompier à temps partiel pour la municipalité de Namur;

ATTENDU que le conseil municipal accepte les conditions de la démission contenue dans la dite lettre de démission;

ATTENDU que l'employé numéro 18 demeure en poste à titre de premier répondant pour la municipalité de Namur;

R2012-04-03 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur accepte la démission de l'employé numéro 18 et que cette démission devient effective en date du 22 mars 2012;

QUE la municipalité de Namur accepte toutes les conditions énumérées dans la lettre de démission de cet employé;

QU'EN conséquence de cette démission l'employé signera une entente et quittance finale à l'effet qu'il renonce à toute poursuite judiciaire contre la Municipalité, les employés municipaux, le service incendie et tous les pompiers et son directeur monsieur Jean-Luc Gravel ;

QUE la présente acceptation de la démission de l'employé numéro 18 est subordonnée à la signature de la quittance dont il est fait mention précédemment;

QUE cette entente soit signée par monsieur le maire Gilbert Dardel et l'employé numéro 18;

QUE la directrice générale prépare tous les documents nécessaires en référence à la démission de l'employé 18 à titre de pompier à temps partiel pour la municipalité de Namur;

QUE l'entente entre les parties soient signées au plus tard dans les 10 jours de l'adoption de la présente résolution et à défaut, la présente résolution sera sans objet.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Soumission déposée par le vérificateur comptable Daniel Charlebois pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012

ATTENDU que le vérificateur comptable Daniel Charlebois, ca, a déposé une soumission pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 ainsi que la production de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période;

ATTENDU que le mandat de vérification serait effectué en deux étapes : vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre et vérification de fin d'année effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars.

ATTENDU que les honoraires sont de l'ordre de 7 400 \$ pour le premier mandat et de 300 \$ pour le second auxquels seront ajoutées les différentes taxes en vigueur lors de la prestation des services du vérificateur comptable;

R2012- 04-04 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE monsieur Daniel Charlebois, comptable agréé, soit mandaté pour effectuer la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012 ainsi que la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Demande déposée par les Fêtes Namuroises pour l'utilisation des locaux municipaux et de ses équipements

ATTENDU que « Le Comité Les Fêtes Namuroises » ont déposé une demande pour l'utilisation des locaux et des équipements de la municipalité de Namur pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 août 2013;

ATTENDU que la valeur pour l'utilisation des locaux et des équipements est estimée à 2 500 \$;

R1012-04-05 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la municipalité de Namur accepte la demande de « Le Comité Les Fêtes Namuroises » telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Demande d'appui de monsieur Raymond Meloche pour l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales au 1097, route 315, Namur

ATTENDU que monsieur Raymond Meloche a déposé une demande d'appui de la part de la municipalité de Namur pour l'installation d'un collecteur d'eaux pluviales au 1097, route 315, Namur;

ATTENDU que ce collecteur d'eaux pluviales empêchera le surplus d'eau sur son terrain en période de dégel et de pluies saisonnières;

ATTENDU que monsieur Meloche désire adresser cette demande auprès du Ministère du Transport;

R2012-04-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité prépare une lettre d'appui concernant la demande de monsieur Meloche auprès du Ministère du Transport.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Nomination de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement autorisé à siéger sur le comité environnement de la MRC Papineau

ATTENDU que la MRC de Papineau a procédé en janvier dernier à la formation des divers comités pour l'année 2012;

ATTENDU que la MRC a prévu que certains employés municipaux siègent sur divers comités et que ceux-ci doivent être nommés par voie de résolution par leur municipalité;

ATTENDU qu'un nouveau comité régional « Environnement » a été mis sur pied, comité où la MRC prévoit la participation de trois inspecteurs en bâtiment et environnement;

ATTENDU que la municipalité de Namur est en faveur de désigner son inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Pierre Provost afin qu'il participe aux activités du comité régional « Environnement » pour 2012;

R2012-04-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur autorise son inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Jean-Pierre Provost à siéger sur le comité « Environnement » de la MRC de Papineau pour l'année 2012;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC afin de l'informer de la décision de la municipalité;

ET QUE le représentant de la municipalité soit admissible au remboursement des frais de déplacement et de représentation sur présentation des pièces justificative, le tout en conformité à la réglementation et à la Loi applicables.

Adoptée à l'unanimité

6.6 Désignation d'un responsable en l'absence du maire et du pro-maire

ATTENDU que monsieur le maire Gilbert Dardel et madame la pro-maire Josée Dupuis seront en vacances à partir du 6 avril 2012 au 16 avril 2012

R2012-04-08 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE monsieur le conseiller Lorne Graham soit désignée à titre de personne ressource et responsable pendant la période de vacances de monsieur le maire Gilbert Dardel et madame la pro-maire Josée Dupuis.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Appel d'offres pour un ingénieur ou un consultant pour des travaux qui seront exécutés Sur la rue de la Forge dans le cadre du programme de la taxe d'accise

ATTENDU que la municipalité de Namur doit effectuer des travaux d'infrastructures de priorité 4 sur la rue de la Forge en fonction du programme de retour de taxes sur l'essence qui a été approuvé par le Ministère des transports pour 2010 à 2013;

ATTENDU que la municipalité désire retenir les services d'un professionnel en ingénierie ou un consultant dans la préparation de plans et devis; dans la préparation d'appels d'offres publics; dans la surveillance des travaux;

R2012-04-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur fasse paraître une publication d'appel d'offre sur invitation dans la Revue de la Petite Nation;

Adoptée à l'unanimité

6.8 Offre de service déposée par PG Solutions pour l'installation d'une Unité d'évaluation en ligne (UEL)

ATTENDU que PG Solutions a déposé une offre de service pour l'installation d'une unité d'évaluations en ligne (UEL) dans le cadre d'un projet régional avec les municipalités de la MRC de Papineau, pour une entente de 3 ans.

ATTENDU que les coûts reliés à l'acquisition et à l'installation de ce nouveau service en ligne sont les suivants et que les taxes en vigueur sont en sus;

Coûts reliés à l'acquisition du service

- | | |
|--|---------------|
| • Mise en route/formation/accompagnement | 250.00 \$ |
| • Préparation, configuration et installation | 1 950.00 \$ |
| • Escompte accordé aux municipalités participantes | (1 300.00 \$) |
| • Gestion de projet | 1 250.00 \$ |
| • Escompte accordé aux municipalités participantes | (600.00 \$) |
| • Sous-total d'acquisition | 1 550.00 \$ |

Coûts reliés à l'entretien et soutien annuel (basés sur une entente de 3 ans)

- | | |
|--|---------------|
| • Unité d'évaluation en ligne – Droit d'utilisation annuel | 2 760.00 \$ |
| • Escompte accordé aux municipalités participantes | (2 160.00 \$) |
| • Sous-total entretien et soutien annuel | 600.00 \$ |

ATTENDU que les coûts précités sont conditionnels à ce que les municipalités énumérées dans l'offre de service (total de 16 municipalités) adhèrent au projet régional;

ATTENDU que les coûts précités seront répartis selon le nombre de municipalités restantes au projet;

ATTENDU que cette unité d'évaluation en ligne (UEL) s'avère trop coûteuse pour la municipalité de Namur en raison du peu de demandes de la part de notaires, institutions financières, agents immobiliers et évaluateurs;

R2012-04-10 Il est proposé par madame la conseillère Diane Dorion

QUE l'offre de service de PG Solutions ne soit pas acceptée;

QUE la municipalité de Namur n'as pas l'intention d'adhérer au projet régional.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Modification au procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 janvier 2012 – Résolution R2012-01-04

ATTENDU que lors de l'acceptation des salaires des employés municipaux pour l'année 2012 le montant des taux horaires n'auraient pas dû paraître tels qu'inscrits à la résolution portant le numéro **R2012-01-04** pour raison de confidentialité;

ATTENDU que la résolution portant le numéro **R2012-01-04** aurait dû se lire comme suit :
« Attendu que la directrice générale dépose la grille des salaires des employés municipaux pour l'année 2012 pour approbation »;

ATTENDU que madame la conseillère Josée Dupuis a proposé l'acceptation des salaires pour l'année 2012 et qu'elle accepte que le montant des taux horaires des employés municipaux soit retiré du procès-verbal et que la résolution **R2012-01-04** soit modifiée en ce sens;

ATTENDU que les conseillers présents à cette réunion ordinaire du 9 janvier 2012 et qui avaient approuvé à l'unanimité les salaires des employés municipaux pour l'année 2012 sont d'accord avec cette modification;

R2012-04-11 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la directrice générale corrige la résolution **R2012-01-04** qui devra se lire comme suit :
Attendu que la directrice générale dépose la grille des salaires des employés municipaux pour l'année 2012 pour approbation;

QUE le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2012 soit modifié et approuvé avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité.

6.10 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la Sécurité routière

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Débosselage Namur 2012;

CONSIDÉRANT que Débosselage Namur 2012 pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ)

R2012-04-12 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le conseil municipal désigne Débosselage Namur 2012 propriété de Sébastien Désormaux à opérer une fourrière d'autos au 456, rue de la Forge, Namur, Québec, JOV 1N0 et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Namur.

QUE Débosselage Namur 2012 devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Namur;

QUE les installations de Débosselage Namur 2012 devront être conformes aux règlements en vigueur de la Municipalité, règlement de zonage 98-124, article 9.2.4.1 et règlement 98-126, article 7.3.9.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Adoption du code disciplinaire du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur

ATTENDU que le service de sécurité incendie de la municipalité de Namur a déposé un nouveau code disciplinaire afin d'y intégrer tous les pompiers, premiers répondants ou tout autres services d'urgence relevant du service incendie de Namur;

ATTENDU le conseil demande que l'article 5.2 soit retiré du code disciplinaire et qu'à la section 7.1, Gradation des sanctions, quatrième avis pour le directeur ou un officier, doit se lire comme suit : Rétrogradation ou congédiement

R2012-04-13 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE le nouveau code disciplinaire pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Namur soit accepté avec les modifications ci-haut mentionnées.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Demande d'appui de la municipalité de Chénéville pour l'implantation d'une coopérative de santé

ATTENDU que la municipalité de Chénéville a déposé une demande d'appui financier au comité provisoire pour l'implantation d'une coopérative de santé pour la section Nord, Centre et Est de la Petite Nation;

R2012-04-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le conseil accepte d'appuyer ce projet par une contribution financière de 100.00 \$

Adoptée à l'unanimité.

6.13 Approbation de la facture finale de Pavage Inter Cité

ATTENDU qu'une demande a été adressée à Pavage Inter Cité pour que le solde dû, au montant de 9862.33 \$ soit réduit de 50% au lieu de 60 % tel que déposé par la compagnie Pavage Inter Cité;

ATTENDU que Pavage Inter Cité a accepté que le solde dû soit diminué de 50 %;

R2012-04-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QU'UN montant de 4931.17 \$, taxes en sus, soit payé à Pavage Inter Cité.

Adoptée à l'unanimité

6.14 Projet « Agent de sensibilisation en environnement » de la MRC – Confirmation de la participation financière de la municipalité

ATTENDU le projet de la MRC de Papineau pour l'été 2012 visant l'embauche de trois (3) étudiants stagiaires en vue d'appuyer les municipalités dans le cadre de la sensibilisation, l'information et l'application de la réglementation en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

ATTENDU que le projet est intégré au budget 2012 de la MRC, et prévoit une participation financière de la MRC (8 000 \$) et de ses municipalités locales (250 \$ par municipalité);

ATTENDU que le Conseil des maires, par l'adoption de la résolution 2012-03-056, a validé le plan de travail et confirmé l'orientation selon laquelle chaque municipalité de la MRC contribuera au projet à la hauteur d'un montant maximum de 250 dollars;

ATTENDU que la municipalité de Namur prend acte de la décision du Conseil des maires quant à la participation financière des municipalités dans ce projet;

ATTENDU que la participation financière de la municipalité ne l'engage ou ne l'oblige pas à faire appel aux services des étudiants sur son territoire dans le cadre du projet, et que les municipalités qui le désirent auront à indiquer leurs besoins à l'intérieur du questionnaire prévu à cet effet et acheminé par la MRC;

ATTENDU qu'aux fins de la réussite du projet, les municipalités doivent nommer un employé responsable qui agira à titre de répondant auprès de la MRC et qui pourra compléter le questionnaire sur les besoins et le retourner à la MRC d'ici le 30 avril 2012;

R2012-04-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE La Municipalité de Namur confirme sa participation financière au projet à la hauteur d'un montant maximum de 250 dollars;

QUE La Municipalité de Namur désigne monsieur Jean-Pierre Provost, inspecteur en bâtiment et en environnement pour agir à titre de personne responsable du projet au nom de la municipalité, afin notamment de remplir le questionnaire sur les besoins acheminé par la MRC;

ET QUE La Municipalité s'engage à retourner d'ici le 30 avril le questionnaire sur les besoins, en vue d'identifier les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants stagiaires pour l'été 2012.

Adoptée à l'unanimité

6.15 Demande de soumission pour la préparation d'un plan de communication

Participation financière de la municipalité / Délégation Namur - Belgique

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan local de développement 2011-2014 pour la Municipalité de Namur ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des sommes allouées par le FSTD pour la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de communication sur les avantages de Namur aux plans industriel et commercial, prévu au Plan local de développement 2011-2014 ;

CONSIDÉRANT que le comité des Fêtes Namuroises travaille actuellement à la préparation d'une mission socio-économique à Namur Belgique au mois de septembre prochain ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration des Fêtes Namuroises ira en appel d'offres pour l'élaboration d'une planification stratégique pour la promotion de son festival 2013 afin d'attirer des touristes européens, et par le fait même, les touristes québécois et ontariens.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur cherche des moyens pour créer des conditions propices à sa démarche de diversification et de développement économique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se donner une image « gagnante » afin d'attirer des opportunités d'affaires ;

R2012-04-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Labrie

QUE la municipalité de Namur devienne partenaire financier dans l'organisation de la dite mission socio-économique en défrayant les coûts inhérents à l'élaboration des avantages de Namur aux plans industriel et commercial;

ET QUE ces coûts seront déterminés par la soumission retenue suite à l'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

6.16 Demande de pavage des accotements à partir de la rue de la Forge jusqu'aux intersections 315-323

ATTENDU que des travaux de réfection de la chaussée seront effectués par Transports Québec à partir de la rue de la Forge à Namur jusqu'au rang des Pruniers à Saint-Émile-de-Suffolk sur une distance de 6,6 km

ATTENDU que la municipalité de Namur désire que les accotements à partir de la rue de la Forge jusqu'aux intersections des routes 315 et 323 soient asphaltés des deux côtés pour assurer la sécurité pour la marche ou le vélo;

R2012-04-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE lors des travaux de réfection, Transports Québec procède à l'asphaltage des accotements sur les deux côtés de la route 323, à partir de la rue de la Forge jusqu'aux intersections des routes 315 et 323.

QU'UNE demande écrite soit envoyée à Transports Québec pour l'exécution de ces travaux sur les accotements.

Adoptée à l'unanimité.

7.0 FINANCES

7.1 Rapport des activités financières déposé par la directrice générale.

7.2 Rapport des heures cumulées déposé par la directrice générale

7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 mars 2012

ATTENDU que la directrice générale / secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2012 totalisant 134 412.33 \$;

R2012-04-19 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 134 412.33 est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations budgétaires concernées.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Levée de la séance

R2012-04-20 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la séance levée à 21 h 00

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

Diane Thibault, directrice générale
Secrétaire-trésorière